



Universidad
Zaragoza

Trabajo Fin de Grado

Étude de quelques structures concessives dans
quatre romans français contemporains

Autor

Emma Liesa Cancer

Director

Teresa Elósegui de la Peña

Facultad de Filosofía y Letras

2014/2015

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. LA NOTION DE CONCESSION.....	5
3. ANALYSE DE NOTRE CORPUS	13
4. CONCLUSIONS	29
5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33

1. INTRODUCTION

L'entrée du terme «concession» dans le champ de la grammaire est assez récent; il date du 19^e siècle. Or, depuis le début, à différence d'autres notions grammaticales, la notion de concession a suscité le débat parmi les grammairiens français, en considérant quelques-uns que celle-ci n'était pas appropriée pour définir les idées dont il s'agit. En outre, le français contemporain possède un large éventail de possibilités pour exprimer dite concession. Parfois la différence entre certaines possibilités réside dans de petites nuances. Cette divergence d'opinions et cette richesse dans les moyens d'expression ont toujours éveillé ma curiosité et suscité mon intérêt. En raison de cela, notre travail vise à étudier la présence et les caractéristiques des propositions subordonnées concessives dans quelques romans français contemporains. Bien que la concession soit un sujet beaucoup plus vaste que les seules propositions subordonnées concessives, on doit se borner à faire un travail fin de licence.

Pour mener cette étude, on va suivre une méthode descriptiviste, c'est-à-dire, on va identifier, décrire et classer en nous appuyant sur une sélection des grammaires françaises non seulement celles que l'on considère «classiques» telles que Chevalier et al. (2002), Sandfeld (1965), Le Bidois (1971), Togeby (1985) mais aussi d'autres plus récentes comme celles de Charaudeau (1992), Denis et Sancier-Château (1994), Le Goffic (1994), Riegel (1994) et Grevisse et Goosse (2011).

De même, on s'est servi d'un corpus pour essayer de voir, si ce qui est dit dans les grammaires citées ci-dessus se correspondait avec les citations documentées dans celui-ci et pouvoir exemplifier. Lorsque cela n'a pas été possible, on a dû avoir recours aux énoncés d'autres auteurs proposés dans quelques grammaires.

Il s'agit d'un corpus écrit constitué par quatre romans publiés entre le XX^e siècle et le XXI^e siècle. Ces romans ont été écrits par des écrivains renommés qui ont connu ou connaissent un grand succès, surtout dans les pays francophones. Mais en outre, on les a choisis par la variété qu'ils présentent par rapport au type de roman. D'abord, on trouve le roman policier de Georges Simenon (2011), *Les vacances de Maigret*, puis celui de Anna Gavalda (2002), *Je l'aimais* qui est un roman sentimental qui incite à la réflexion au moyen de dialogues, puis *7 ans après* de Guillaume Musso (2012) une mélange d'aventures, amour et suspense, et enfin on a choisi un roman philosophique sur la recherche du bonheur de Laurent Gounelle (2008), *L'homme qui voulait être heureux*.

Pour accomplir les objectifs qu'on vise à atteindre avec cette étude, on a décidé de diviser notre travail en trois grands volets. Dans le premier chapitre, d'abord on se consacrera à l'étude de l'état de la question, autrement dit, on essaiera de définir et délimiter la notion de concession. Pour cela faire, on réalisera un parcours au cours du temps à travers les grammaires citées ci-dessus et quelques dictionnaires de la langue française tels que *Le Petit Robert*, *Le Trésor de la Langue Française* et le *Grand Larousse*. Puis, nous procéderons à une brève description de différents moyens pour exprimer la concession, en les divisant en deux

groupes selon la relation syntactique qu'ils établissent. Autrement dit, d'une part on trouvera les structures parataxiques, et d'autre part les structures hypotaxiques.

Dans le deuxième chapitre, nous nous consacrerons d'une façon plus exhaustive à l'analyse de notre corpus par rapport aux propositions subordonnées concessives, en les classant en deux groupes: propositions concessives simples et propositions concessives extensionnelles. En raison de certaines caractéristiques qu'on verra dans ce volet-là, ce premier type de concessives, à son tour, sera sous-divisé en concessives simples réelles et concessives simples irréelles.

Enfin, et pour terminer, on destina le troisième chapitre à tirer les conclusions pertinentes sur les questions analysées dans les chapitres précédents à propos de la concession.

2. LA NOTION DE CONCESSION

D'abord, il serait raisonnable de commencer par s'approcher aux définitions du concept de « *concession* » données dans quelques dictionnaires français.

D'après *Le Petit Robert*, la concession est définie comme :

- 1- Action de concéder (un droit, un privilège, une terre) ; acte qui concède.
- 2- Droit concédé. -COUR. Terre concédée.
- 3- Région (Afrique) Cour, enclos regroupant l'habitat d'une famille.
- 4- Le fait d'abandonner à son adversaire un point de discussion ; ce qui est abandonné.
- 5- GRAMM. Complément de concession ; proposition de concession.
→ **Concessif.**

Et Concessif, ive :

- GRAMM. Qui indique une opposition, une restriction. Proposition concessive (introduite par *bien que...*, *même si*, etc.). **n.f.** Une concessive.

Selon *Le Trésor de la Langue Française Informatisé* :

- A- *Vieilli*. Attribution d'un bien ou d'un droit, à titre de grâce ou de faveur, par un supérieur à son inférieur.
- B- *Au fig.* Fait de renoncer, de façon plus ou moins volontaire et désintéressée, à une opinion, à une conviction, à un droit ou à une prétention.
 1. *P. méton.* Ce qui est concédé.
 2. En partic.
 - a) *GRAMM.* Relation de restriction ou d'opposition exprimée par un complément circonstanciel indiquant qu'un phénomène qui en entraîne normalement un autre n'a pas eu cet effet ou a eu un effet contraire. *Complément de concession; proposition de concession.* Synon. Proposition concessive.
 - b) *RHÉT.* [Dans une discussion] Figure consistant à accepter, sans perdre l'avantage, un argument ou une objection que l'on pourrait réfuter.

Et Concessif, ive, adj. et subst. :

Adj. Proposition concessive ou, p. ell., *concessive*. Proposition subordonnée dont la fonction est celle d'un compl. circ. de concession, exprimant une restriction, une opposition à l'idée qui est énoncée dans la principale. *Il est difficile de faire le départ net entre propositions adversatives et propositions concessives* (SANDF. t. 2, 1965, § 181). *Si nous gardons l'étiquette « concessive », c'est qu'elle est commode, admise depuis des siècles, et que tout le monde s'entend sur sa signification* (LE BIDOIS, t. 2, 1967, § 1543)

En ce qui concerne le *Grand Larousse de la Langue française* :

1. Abandon d'un avantage, d'un droit, d'une prétention.
2. Fait de concéder quelque chose à quelqu'un, d'accorder un point (surtout dans une discussion) à un adversaire ; cet avantage accordé.
3. En Afrique, terrain à usage d'habitation regroupant dans une enceinte des maisons aux fonctions diversifiées (habitation, réunion, etc.)
4. En Afrique, terrain le plus souvent clos, regroupant autour d'une cour un ensemble d'habitations occupées par une famille.

Concessif, concessive :

Se dit d'une proposition subordonnée indiquant la raison qui pourrait s'opposer à l'action indiquée par le verbe principal.

Ces dictionnaires définissent la proposition concessive comme un complément circonstanciel qui établit une relation sémantique liée aux notions d'opposition et restriction. En ce qui concerne la concession, ces notions-ci sont aussi mises en lumière par les grammaires contemporaines du français. Or, ce concept de « concession », comme on va voir ensuite, apparaît dans les grammaires comme quelque chose de flou et difficile de bien cerner.

La plupart des grammaires contemporaines placent la concession dans le chapitre consacré à la phrase complexe subordonnée circonstancielle. C'est le cas de Von Wartburg et Zumthor (1973), Riegel et al. (1994), Weinrich (1989), Grevisse et Goosse (2011) et Pougeoise (1998). Mais la difficulté arrive lorsqu'il s'agit de lui donner une dénomination et de la classer. Plusieurs grammairiens ont déclaré leur désaccord avec la dénomination peu heureuse « concessives » donnée à ces propositions. Par exemple, Le Bidois (1971) déclarent que : « Si nous gardons l'étiquette « concessive », c'est qu'elle est commode, admise depuis des siècles, et que tout le monde s'entend sur sa signification » (p.501). De même, Pougeoise (1998) a souligné la mauvaise élection du terme : « Il repose non sur des critères syntaxiques, fonctionnels, morphologiques ou formels, mais sur des critères sémantiques et arbitrairement psychologiques » (p.111).

Lorsqu'il s'agit du classement de ces propositions au sein des subordonnées circonstancielles, la tâche devient encore plus ardue pour les grammairiens. La plupart parmi eux donnent une définition de la relation de concession étroitement liée à celle de l'opposition. Mais, d'abord il faudrait mettre en évidence comme Pierre Leclère (1979 : pp.63-74) l'a déjà fait qu'en parlant de concession, on fait référence à un terme de rhétorique et en parlant d'opposition à un phénomène sémantique. Le terme de concession vient du mot latin « concessio » et il a déjà été défini par Diderot (1753 cité par Soutet, 1990) comme : « Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, sûr de la bonté de sa cause, semble accorder quelque chose à son adversaire (...) » (p.4). Or, l'entrée de cette notion dans le domaine de la grammaire a été lente et Morel (1980, cité par Soutet, 1990) affirme que « la première définition en français est le fait du comparatiste suisse C. Ayer en 1882 » (p.6). En dépit de cette remarque concernant la nature ces deux notions, certains auteurs en parlent de façon indifférenciée. Citons à ce propos, Le

Bidois (1971) qui les appellent « concessives-oppositives » et Dubois et Lagane (1975) qui ne parlent que d'opposition ou concession. D'autres considèrent la concession comme un type d'opposition, et la différence réside dans la façon d'envisager la relation entre les faits qu'elles expriment. C'est ce que font Wagner et Pinchon (1985: p.608) et Mauger (1968: p.335) qui parlent d'opposition concessive ou opposition simple ou parallèle. De même Chevalier et al. (2002) affirment:

Une opposition peut se placer dans l'esprit à divers niveaux :

- Ou bien on envisage deux faits qui existent ou pourraient exister simultanément ; le locuteur recourt le plus souvent aux constructions de temps ; c'est une opposition simple ;
- Ou bien on constate que deux faits coexistent ou peuvent coexister, mais que l'un des deux aurait dû- ou devrait- empêcher la réalisation de l'autre. Ces propositions seules ont droit au titre de propositions de concession. Le matériel linguistique est spécifique, mais fait intervenir des notions de cause et d'hypothèse. (p.133)

Or, Charaudeau (1992) est allé plus loin en affirmant que :

Pourtant, il convient de distinguer "concession" et "opposition" en deux types différents de relation logique.

Évidemment, dans les deux cas, il y a des termes qui se trouvent dans un rapport sémantique de *contraire* ; mais ce rapport ne s'établit pas de la même manière. (p.522)

D'après lui, la concession établit une relation logique de restriction et en raison de cela, il les nomme « restriction concessive ».

Au-delà de cette liaison entre concession et opposition, les grammairiens soulignent qu'il existe aussi une approche sémantique entre celle-ci et les notions de cause et condition. Citons à ce propos, Pougeoise (1998: p.112) et Sandfeld (1965) qui souligne : « Cause, condition et « concession » ne sont que trois manières différentes d'envisager la même chose, la condition étant une cause supposée. C'est pourquoi une proposition temporelle peut, selon les cas, présenter les trois acceptions » (p.371). De même que Le Bidois (1971):

On distingue normalement une dizaine de sous-catégories au sein des propositions adverbiales, mais plusieurs d'entre elles forment des familles sémantiques. Causales, conditionnelles et concessives expriment toutes la relation entre un antécédent logique contenu dans la subordonnée et la conséquence logique représentée par la principale. (p.112)

Cette relation entre la concession et la cause, en parlant de la concession comme une cause rejetée dû à un empêchement, est mise en évidence par plusieurs auteurs. En particulier, Weinrich (1989) qui introduit la notion de concession au sein de la causalité en disant que « Une cause peut aussi être indiquée dans un sens concessif ne produisant pas les effets attendus » (p.462). Wilmet (2010: p.238) et d'autres comme Grevisse et Goosse (2011) affirment: «Elle énonce notamment une cause non efficace, contrariée, qui n'a pas eu l'effet que l'on pouvait prévoir » (p.1563).

Mis à part ces liens sémantiques entre la concession, la cause et la condition, d'autres grammairiens envisagent la concession à travers une perspective pragmatique, c'est-à-dire, l'expression de la concession implique des connaissances et des valeurs partagées et acceptées par un grand nombre de personnes. C'est le cas de Morel (1996, citée par Marchello-Nizia, 2009) et Soutet (2011) qui soutient que « La concession suppose donc coénonciation à l'intérieur d'un même énonciateur faisant à la fois mention d'une vérité qu'il assume ordinairement et constat de sa non-vérification dans une situation particulière » (p.150).

Ce petit parcours à travers les grammaires contemporaines du français nous a permis de constater que la concession reste comme une notion vague qui tout au long des années a été un sujet de discussions parmi les grammairiens.

Lorsqu'on examine les moyens d'exprimer la concession, on se rend compte que la langue française dispose d'un large éventail de possibilités pour cela faire. En raison de cette grande diversité, on a cru approprié de les classer en deux groupes, d'une part celles qui établissent une relation parataxique entre les énoncés, et d'autre part celles qui expriment une relation hypotaxique.

En ce qui regarde le premier groupe, celui-ci établit une relation de parataxe à valeur concessive. Cette relation parataxique peut s'exprimer de deux manières différentes soit par juxtaposition soit par coordination. Ces deux procédés syntaxiques relient deux ou plusieurs propositions sans aucune idée de dépendance entre les deux. La seule différence entre elles réside dans l'emploi d'un mot de liaison dans le cas des propositions coordonnées. Ces conjonctions de coordination sont *mais, ou, et, donc, or, ni, car* et chacune établit une notion sémantique différente entre les propositions qu'elles relient. Par exemple, *mais* et *or* mettent en évidence l'opposition entre les propositions, tandis que les autres expriment d'autres valeurs sémantiques telles que la négation (*ni*), l'addition (*et*), la cause (*car*), la conséquence (*donc*) et le choix (*ou*).

En premier lieu, on va parler des propositions juxtaposées qui expriment une idée de concession. Cette notion peut être manifestée par des propositions en corrélation dont les verbes sont au conditionnel. Par exemple, Delatour et al. (2004) « *Je lui aurais donné la preuve de son erreur, il ne me l'aurait pas cru* » (p.279). Dans la langue écrite, on trouve aussi ces propositions avec le conditionnel passé et le verbe de la première proposition inversé. Citons à ce propos Tellier & Valois (2006) « *M'aurait-il menacé, je ne lui aurais pas vendu ce terrain* » (p.164). En outre, ce concept peut aussi être exprimée au moyen d'une juxtaposition où l'une des propositions comporte un verbe à l'impératif et l'autre emploie un verbe soit au présent soit au futur mais à la forme négative. Citons Riegel et al. (1994) « Les deux propositions peuvent aussi entretenir une relation de concession, en particulier quand la seconde est à la forme négative : *Continuez de parler, je ne changerai pas d'avis* » (P.332). Ou bien dans la langue littéraire, Grevisse et Goosse (2011: p.1155) soulignent qu'il est aussi possible que l'une des propositions comporte le verbe à l'imparfait du subjonctif qui équivaldrait à un

conditionnel présent et cette proposition a la valeur d'une proposition qui commence par *même si*¹.

En deuxième lieu, on peut faire allusion aux propositions liées grâce à un mot de liaison. Ces adverbes concessifs sont *pourtant, tout de même, quand même, pour autant, cependant, néanmoins, toutefois*. Il est communément accepté que ces trois derniers s'emploient surtout dans la langue soutenue. En outre, Riegel et al. (1994) ajoutent dans leur grammaire que: «Certains termes, comme *certes, il est vrai, bien entendu*, introduisent, au sens propre du terme, une concession à une autre thèse, momentanément admise, et laissant attendre un *mais* qui va le contredire: « *Gavroche est certes petit, mais il est malin* » (p.620). De même, Adam (1997: pp. 6-8) considère que *certes* dans une proposition incise peut avoir un emploi purement concessif en pouvant être remplacé par *bien que*². En raison de cela, il se pose la question si le connecteur *certes* possède lui-même une valeur d'emploi concessif ou si par contre cette valeur est déterminée par le cotexte et soulignée par un connecteur concessif. Or, il conclut que *certes* ne marque pas à lui seul la concession, c'est la combinaison de celui-ci et d'un autre connecteur qui rend possible cette expression.

Quant au deuxième groupe, il s'agit d'une relation d'hypotaxe entre les propositions, autrement dit, il existe un rapport de dépendance entre celles-ci. Cette relation de dépendance exprimant une idée de concession peut s'établir soit entre membres de proposition, dits compléments concessifs, soit entre propositions. En raison de cette division, premièrement on va s'intéresser aux compléments concessifs, puis aux propositions concessives dont le verbe est à un mode non personnel et enfin aux propositions subordonnées concessives proprement dites.

Pour ce qui est des compléments concessifs, on peut dire qu'ils sont introduits par les prépositions *malgré* et en *dépit de*, celle-ci propre à la langue soutenue. Elles sont suivies d'un groupe nominal formé le plus souvent par un substantif. Mais il est aussi possible qu'elles soient construites par un pronom démonstratif (*malgré cela*) ou un pronom indéfini (*malgré tout*). Citons à ce propos des exemples trouvés dans notre corpus:

Maigret ouvrit la fenêtre, malgré la fraîcheur de ce matin-là. (Simenon³: p.92)

Malgré cela, je me suis imposé la sale besogne de faire disparaître le corps et de mentir. (Simenon: p.185)

¹ Citons quelques exemples proposés par Grevisse et Goosse à propos de cette question: *Fussé-je devant la morte, je ne le dirais pas* (Hugo, *Quatrevingt-tr.*, I, II, 2)- *Dussé-je, pour qu'Albertine soit ici ce soir, donner la moitié de ma fortune à Mme Bontemps, il nous restera assez (...) pour vivre agréablement* (Proust, *Rech.*, t. III, p.421).

² Adam (1997: p.6-7) dans son article «Du renforcement de l'assertion à la concession: variations d'emploi de certes » pour soutenir cet argument s'appuie sur ces deux exemples :

De ces définitions, CERTES un peu désuètes, nous retiendrons un certain nombre de points. BIEN QUE ces définitions puissent paraître un peu désuètes, nous retiendrons un certain nombre de points.

³ Pour ne pas être réitératifs, dorénavant on a décidé de citer l'auteur mais en sachant qu'il s'agit du roman *Le vacances de Maigret* (2011).

Plus le temps passait, plus Santos était persuadé qu'*en dépit de* son tatouage l'homme n'était pas polynésien. (Musso⁴: p.307).

De même on peut les trouver suivies d'un pronom personnel tonique (*malgré moi*), cependant, dans ce cas-là elles ont perdu leur valeur concessive et elles sont interprétées dans le sens de « contré sa volonté ».

Puis, on peut parler des propositions concessives qui comportent un verbe qui est à un mode non personnel. Il s'agit de l'emploi des gérondifs et des participes qui sont souvent renforcés par les adverbes *tout* et *même*. Normalement, ils sont placés en tête de phrase et leur sujet doit être le même que celui du verbe principal. Citons, par exemple Delatour et al. (2004) «*Tout en comprenant les raisons de ton choix, je ne l'approuve pas totalement* » (p.279).

En plus, il y a aussi deux types de propositions infinitives qui expriment la concession. D'une part comme Von Wartburg et Zumthor (1973) l'affirment : «La langue littéraire emploie *pour* suivi d'un infinitif dans le sens de *quoique, quelque...que* : *Pour être roi, on n'en est pas moins homme*. A l'infinitive correspond toujours dans la principale un adverbe de sens restrictif tel que *du moins, néanmoins, pourtant, etc.*» (p.110). Et d'autre part, la locution adverbiale *quitte* à suivie de l'infinitif qui introduit un fait qui n'est pas nécessairement donné comme un risque. Citons, un exemple documenté dans notre corpus:

Il fallait que je me jette à l'eau, *quitte* à demander n'importe quoi à n'importe qui. (Gounelle⁵: 103)

Par ailleurs, il existe deux autres tours associés à la concession: *n'empêche que* et *avoir beau + infinitif*. En ce qui concerne *n'empêche que*, on peut dire que cette locution verbale figée est toujours suivie de l'indicatif, placée au début d'une phrase et comme Le Bidois (1971) l'ont déjà souligné : «indique que le fait qui vient d'être énoncé, tout en s'opposant à celui qui suit cette locution, ne réussit pas à en empêcher la réalisation» (p.502). Évoquons ici un exemple de notre corpus:

En réalité, j'en sais pas plus que vous. Peut-être moins, car je ne connais pas Les Sables. N'empêche que je voudrais retrouver cette gamine. (Simenon: p.62)

Quant à la structure *avoir beau + infinitif*, on peut la décrire en disant qu'elle a signifié d'abord «avoir toute facilité pour, avoir l'occasion favorable pour » mais après elle a pris un sens de concession que comme Le Bidois (1971) affirment «marque l'inutilité de l'action énoncé par l'infinitif complément, et, par conséquent, l'opposition entre cette action et le fait énoncé ensuite» (p.502). Elle peut être remplacée par la conjonction *quoique* comme Grevisse et Goosse (2011) le remarquent «Comme si la phrase commençait par *quoique*» (p.398). Mais contrairement à ce qui arrive avec les propositions avec *quoique*, elle est inamovible et se trouve toujours placée en tête de phrase, séparée de la proposition qui suit par une virgule et avec le verbe *avoir* conjugué à tous les temps de l'indicatif. Cette proposition toute seule n'a aucun sens, donc elle ne peut pas exister de façon autonome ce qui nous amène à dire comme Von Wartburg et Zumthor (1973) l'ont déjà souligné: «La première prop. [sic] constitue ici une

⁴ Désormais lorsqu'on trouve Musso, on fera référence à son roman *7 ans après* (2012).

⁵ Pour ne pas être réitératifs, dorénavant on a décidé de citer l'auteur, mais en sachant qu'il s'agit du roman *L'homme qui voulait être heureux* (2008).

véritable subordonnée sans conjonction» (p.111). En outre, quelques grammairiens comme Sandfeld (1965: p.397) et Le Goffic (1994: p.507) mettent en lumière que ce tour est d'usage dans la langue courante. Un fait qui n'est pas étonnant vu qu'il s'agit d'une construction commode à employer parce qu'elle régit le verbe *avoir* à l'indicatif. Citons ici des exemples documentés dans notre corpus:

Il aura beau essayer de le convaincre de réagir, d'aller frapper à des portes, de prendre sa situation en main, de contacter des gens, rien n'y fera. (Gounelle: p.31)

Le pain grillé avait beau être froid et la portion de salade minuscule, elle dévora les toasts à pleines dents pour apaiser les gargouillis de son estomac et vida son verre de bordeaux. (Musso: p.272)

Enfin, on va parler des propositions subordonnées concessives proprement dites. Or, leur classement n'est pas toujours facile non seulement en ce qui concerne les conjonctions mais aussi le placement de quelques propositions; elles donnent toujours lieu à des discussions difficiles à trancher. Mais quant à nous, on a cru approprié de les classer en deux grands groupes en fonction de critères formels et sémantiques : d'une part, les concessives simples, c'est-à-dire, celles qui ne présentent pas un être ou une de ses propriétés décrites dans leur extension et sont introduites par les conjonctions *bien que*, *quoique*, *malgré que*, *encore que*, *même si* et *quand (bien) même* et d'autre part, les concessives extensionnelles définies par Denis et Sancier-Château (1994) comme propositions «qui comportent un être ou une de ses propriétés décrites dans son extension au moyen de tours corrélatifs, dont le second élément est le relatif *que*» (p.126). Dans ces dernières, la concessive peut se rattacher à un adjectif, à un adverbe, à un nom, à un pronom ou bien à un pronom ou adjectif relatifs. Ces deux grands groupes de propositions concessives, mentionnées ici de façon succincte, vont être le sujet du chapitre qui suit.

3. ANALYSE DE NOTRE CORPUS

Comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, ce volet traitera d'une analyse plus exhaustive des propositions subordonnées concessives à partir de notre corpus. Pour mener cette analyse on va continuer à nous appuyer sur les grammaires françaises et on essaiera de voir si ce qu'elles disent se confirme dans les exemples documentés dans notre corpus. Or, comme il s'agit d'un groupe de propositions très hétérogène, on a cru approprié de les classer en deux grands groupes: concessives simples et concessives extensionnelles. Le premier grand groupe, à son tour, va être divisé en deux sous-groupes: concessives simples réelles et concessives simples irréelles. D'abord, on va se consacrer à l'étude des concessives simples et puis à celle des concessives extensionnelles.

3.1. Concessives simples

Ces concessives dites simples sont représentées par des conjonctions telles que : *bien que*, *quoique*, *malgré que*, *encore que*, *même si* et *quand (bien) même*.

Au moment d'examiner les propositions subordonnées concessives simples recueillies dans notre corpus, on a constaté que parmi les conjonctions subordonnantes ce sont *même si* et *bien que* qui dominent, en laissant loin derrière tout le reste.

Quant aux conjonctions *encore que* et *quand (bien) même* nous ne les avons trouvées qu'une seule fois et les conjonctions *quoique* et *malgré que* n'ont pas été documentées du tout.

Pour mener une étude plus exhaustive de ces conjonctions et donc des propositions concessives qu'elles introduisent, on a cru approprié de les diviser en deux groupes en fonction de la nature du fait qu'elles expriment. C'est-à-dire, une concessive peut être envisagée de deux façons en fonction du fait qu'elle exprime. Si on le considère comme réel, la concessive désigne la suppression de la cause de la proposition principale. Mais si, par contre, il s'agit d'un fait supposé, elle exprime la suppression de la condition. Citons, par exemple Sandfeld (1965):

S'il s'agit d'un fait réel, la proposition concessive peut être regardée comme désignant la suppression de la cause de la contrepartie de la phrase à laquelle elle appartient ; s'il s'agit d'un fait supposé, la proposition concessive peut être regardée comme désignant la suppression de la condition de la contrepartie de la phrase à laquelle elle appartient.
(p.370)

Cela nous amène à parler d'un premier groupe constitué par les concessives simples qui portent sur un fait réel ou admis comme tel. Celles-ci sont d'ordinaire introduites par *bien que*, *quoique*, *malgré* et *encore que*. Et d'un deuxième groupe qui insère les concessives simples qui énoncent un fait supposé. Elles se servent de *même si* et *quand (bien) même*.

3.1.1. Concessives simples réelles

Cette dénomination de «réelles» donnée à ces concessives, comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, introduites par *bien que*, *quoique*, *malgré que* et *encore que*, qu'on a

décidé d'adopter a été déjà utilisé par Sandfeld (1965: p.370), Le Bidois (1971: p.501) et Togeby (1985: p.116).

Parmi les conjonctions qui appartiennent à ces concessives simples réelles, on a déjà constaté que celle qui domine dans notre corpus est *bien que*. Et en raison de cela, on considère pertinent de se consacrer d'abord à son examen.

Bien que est une conjonction assez moderne comme Brunot (1965) le confirme « Jusqu'au XVI^e s., inclusivement, on disait plutôt *combien que* » (p.865). Mais tout au long des années, celle-ci est devenue la conjonction préférée ou conjonction-type pour exprimer la concession. Fait constatable dans les grammaires de Le Goffic (1994) qui la définit comme « *bien que* P subj: expression type de la relation dite de «concession» » (p.416), Riegel et al. (1994: p.513) et Weinrich (1989: p.463). Or, cette conjonction appartient plutôt à la langue écrite et son homologue la conjonction *quoique* à la langue parlée. Des conjonctions synonymes qui ne diffèrent en rien, sauf dans leur emploi oral ou écrit. Des nombreuses grammaires telles que celles de Chevalier et al. (2002; 1964: p.134), Le Bidois (1971: p.506), Sandfeld (1965: p.372) et Weinrich (1989: p.463) l'affirment. En examinant notre petit corpus qui ne concerne que la langue écrite, on peut corroborer cette affirmation vu qu'on a trouvé des exemples avec *bien que* mais il ne s'en est trouvé aucun pour *quoique*.

Pour ce qui est de la conjonction *malgré que*, on peut dire qu'elle a été construite d'après le modèle d'autres conjonctions françaises telles que *avant que*, *après que*, à la suite de la préposition *malgré*. Cette conjonction a d'abord pénétré dans la langue populaire et au cours du temps, elle a perdu cette essence. Citons à ce propos, Grevisse et Goosse (2011) «*Malgré que* a peut-être appartenu d'abord à l'usage populaire. La locution n'a plus ce caractère» (p. 1563). Son usage a été combattu par les puristes, d'ailleurs Le Bidois (1971) par exemple disent que : « ces constructions sont à éviter » (p.507). Un autre point de vue à ce sujet, c'est celui de Denis et Sancier-Château (1994) qui soulignent que: «La locution conjonctive *malgré que* est vieillie » (p.125). Argument qui pourrait être valable si l'on analyse notre corpus étant donné qu'on n'a pas trouvé un seul exemple de *malgré que*.

Lorsqu'il s'agit de parler de la relation sémantique de ce type de concessives, on peut dire que les propositions subordonnées introduites par ces trois conjonctions renforcent l'assertion de la proposition principale, c'est-à-dire, elles la donnent comme vraie. Mais en même temps, il s'agit d'une cause qui ne produit pas l'effet attendu. Cependant, cette définition doit être élargie comme Denis et Sancier-Château (1994) l'ont déclaré en soulignant que :

On a ainsi rapproché le mécanisme de la concession de celui de l'hypothèse : tous les deux se fondent en effet sur un rapport d'implication. Mais tandis que ce rapport d'implication est affirmé dans l'hypothétique, il est nié en tant que tel dans la concession. (p.124)

De même Riegel et al. (1994: p.513) parlent d'une condition favorisante qui est inopérante dans ces types de structures.

Compte tenu de ces traits sémantiques, il serait utile de le constater avec un exemple extrait de notre corpus:

-Bien que ce ne soit pas l'heure, je boirai quelque chose de sec, de la fine ou de l'armagnac. (Simenon: p.172)

Dans cet énoncé, l'énonciateur donne comme quelque chose de vrai qu'il va boire quelque chose de sec... et on voit aussi que le rapport d'implication est nié vu que l'effet attendu serait : si ce n'est pas l'heure, je ne boirai pas quelque chose de sec.

Puis, en ce qui regarde la syntaxe, on peut parler des propositions circonstancielles elliptiques (Riegel et al., 1994: p.505) ou des propositions adverbiales averbales (Grevisse et Goosse, 2011: pp.1538-9), autrement dit, lorsque les conjonctions *bien que* et *quoique* présentent l'ellipse du verbe de la proposition qu'elles introduisent. Mais aussi celle du sujet lorsqu'il est le même que celui de la proposition principale. Dans ce cas-là ces conjonctions sont suivies d'un adjectif, d'un participe passé ou d'un nom non déterminé. Le Bidois (1971) ont aussi précisé que : «Le plus souvent, c'est le verbe *être* qui se sous-entend alors, devant l'attribut» (p.506). Il en va de même pour Le Goffic (1994: p.417) et Riegel et al. (1994: p.513). Un fait qu'on a constaté dans notre corpus vu que les deux exemples trouvés portaient sur l'ellipse du verbe *être*. Citons-les ici :

Camille et Jeremy étaient des jumeaux dizygotes. Bien que nés le même jour, difficile de repérer un air de famille tant Camille était une Larabee et Jeremy un Nikovski. (Musso: p.318)

Bien que surnommée Miss Skeleton, elle faisait fantasmer beaucoup de ses collègues. (Musso: p.396)

Quant à la place de la concessive, des auteurs comme Denis et Sancier-Château (1994: p.128), Morel (1983: p.45), Riegel et al. (1994: p.511) et Weinrich (1989: p.463) soulignent qu'elle est mobile dans la phrase, autrement dit, elle peut être soit antéposée soit postposée par rapport à la subordonnée principale. Il nous semble important de revenir sur le cas particulier de *avoir beau + infinitif* où la position antéposée de cette proposition est obligatoire. Voyons ici à partir d'un énoncé extrait de notre corpus, l'impossibilité de placer ce tour en position postposée en donnant lieu à une construction agrammaticale.

Elle avait beau se dire que la mort était inéluctable et qu'elle faisait partie de la vie, impossible de ne pas craquer sous la trouille. (Musso: p.254)

(*) Impossible de ne pas craquer sous la trouille, elle avait beau se dire que la mort était inéluctable et qu'elle faisait partie de la vie.

Ensuite, si on observe notre corpus à propos de la place des concessives simples réelles, on se rend compte qu'il y a une majorité des propositions antéposées, environ 70 % des énoncés.

Enfin, en ce qui concerne le mode et la corrélation des temps, ces trois conjonctions imposent le subjonctif. D'après Brunot (1965), l'utilisation du subjonctif serait une servitude grammaticale puisqu'il explique que jusqu'au XVII^e siècle l'usage était assez libre, mais pendant la deuxième moitié du siècle « la règle mécanique triomphe » (p.866). D'autres comme Chevalier et al. (2002: p.134), Wilmet (2010: p.658) et Weinrich (1989: p.463) se bornent à souligner que le mode régit par ces conjonctions est le subjonctif. Cependant, il y a un troisième groupe de grammairiens qui expliquent que l'usage du subjonctif est justifié parce que l'implication attendue ne s'est pas produite, elle a été rejetée. Citons à ce propos,

Denis et Sancier-Château (1994: p.127), Riegel et al. (1994: p.513) et Charaudeau (1992) qui affirme :

Cet emploi peut sembler contradictoire du fait que l'action se soit effectivement réalisée. Mais il s'agit ici d'envisager une action qui aurait pu s'opposer à la réalisation de l'action de l'action de base et donc on rejette la prise en considération. (p.487)

Or, il y a trois cas où l'emploi de l'indicatif serait justifié : soit la concessive énonce un fait à venir et on emploierait le futur, soit la concessive exprime une éventualité et on emploierait le conditionnel, ou bien, comme Le Goffic (1994) a souligné, «On peut rencontrer l'indicatif, la subordonnée étant traitée comme une énonciation indépendante avec son assertion propre» (p.494). De même avis, on trouve Chevalier et al. (2002: p.134).

Mis à part ces trois cas précédents où l'emploi de l'indicatif est justifié, certains auteurs tels que Grevisse et Goosse (2011: p.1571) et Riegel et al. (1994: p.513) remarquent que ces conjonctions sont de même suivies de l'indicatif dans le reste des cas, plus souvent dans la langue parlée, mais parfois même chez de bons auteurs⁶. Ce qui n'est pas étonnant vu qu'elles expriment des faits réels.

Par rapport à notre corpus, toutes les citations documentées qui présentent ces conjonctions utilisent le subjonctif, sans exception.

Lorsqu'il faut parler de la corrélation des temps, le modèle classique dit que dans une proposition subordonnée au subjonctif s'emploient le présent et le passé de ce mode-ci, quand la proposition principale est au présent ou au futur. Dans notre corpus, on a deux extraits dont le verbe principal est au présent et au futur, et nous observons que cette règle est respectée. Citons-les:

Bien que ce ne soit pas l'heure, je boirai quelque chose de sec, de la fine ou de l'armagnac. (Simenon: p.172)

Bien que j'aie une chambre dans la maison, il sait bien que je n'y couche pas... (Simenon: p.80)

En principe, quand le verbe de la proposition principale est à un temps du passé, celui de la proposition subordonnée doit être conjugué soit à l'imparfait du subjonctif soit au plus-que-parfait du subjonctif. Mais quelques auteurs, par exemple Riegel et al. (1994: p.328) affirment que ces deux temps ne sont plus employés dans la langue courante de nos jours et qu'ils sont remplacés par les subjonctifs présent et passé, à l'exception d'un emploi recherché ou littéraire. D'autres comme Charaudeau (1992) vont plus loin en disant qu'ils tendent à disparaître «même de l'écriture littéraire moderne» (p.492). En examinant notre corpus, l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif se respecte 90%. Citons à ce propos quelques extraits:

⁶ Citons quelques exemples proposés par Grevisse et Goosse à propos de cette question: *Malgré qu'ils se ressemblaient toujours comme deux frères, on ne voyait plus du même coup qu'ils étaient bessons* (Sand, *Pet. Fadette*, X) – *Aucun ne touchait à cette mixture, bien que Jean-Baptiste, livide, tentait de reprendre un morceau de cet infâme mélange* (Cayrol, *Enfants pillards*, pp.96-97).

Bien que cela parût invraisemblable, il était convaincu que l'analyse confirmerait son intuition. (Musso: p.145)

Bien que Sebastian eût menotté son pied à la chaise, elle sentait bien que le rapport de force penchait désormais en sa faveur. (Musso: p.382)

Je m'aperçus alors que la voiture qui me suivait ne s'était pas arrêtée, bien que mon intention de me garer fût claire... (Gounelle: p.147)

Évoquons ici le seul exemple trouvé où la corrélation des temps exigée ne se respecte pas :

Bien que les berges soient broussailleuses, le terrain était beaucoup plus dégagé que ce qu'ils avaient connu jusqu'à ici... (Musso: p.480)

Il nous semble aussi intéressant de souligner, comme Sandfeld (1965: p.377)⁷ l'a fait, que parfois quelques conjonctions temporelles telles que *quand*, *lorsque* ou *alors que* peuvent avoir un sens concessif et remplacer une proposition introduite par *bien que*, *quoique* ou *malgré que*. Citons un exemple extrait de notre corpus:

Je l'aime beaucoup, je pense à lui très souvent... C'est étrange, je le considère comme l'un de mes meilleurs amis alors que je le connais à peine... (Gavalda⁸: pp. 26-7)

A côté de ces trois conjonctions, en dernier lieu, il serait convenable de se consacrer à l'étude de la conjonction *encore que*. Celle-ci est décrite dans les grammaires comme une conjonction qui fait seulement partie de la langue écrite, et même certains auteurs comme Togeby (1985: p.117 p.) et Weinrich (1989: p.463) la considèrent archaïque.

Or, le fait qui nous a amené à l'examiner de façon indépendante par rapport aux autres trois conjonctions, est dû à la différente relation sémantique qu'elle introduit. Tandis que les autres trois conjonctions renforcent l'assertion de la proposition principale mais en niant son implication, *encore que* réaffirme la proposition principale, mais elle introduit une rectification. Riegel et al. (2009) abordent la différence entre les conjonctions précédentes (*bien que*, *quoique*, *malgré que*) et *encore que* sous un point de vue pragmatique. Ils les placent dans deux sphères différentes, c'est-à-dire, les premières se situent au niveau du «dit», incidentes au contenu de l'énoncé, et *encore que* au niveau du «dire», incidente à l'acte de parole⁹. Citons comment ils définissent cette dernière: «Il existe un usage «énonciatif» de la concessive, qui consiste en une **auto-correction**, c'est-à-dire une remise en cause par le locuteur de ce qu'il vient d'énoncer» (p.862). Morel (1996 citée par Serge, 1998: p.62) établit également cette différence, mais elle l'élargit en divisant la concession en trois types: concession logique (*bien que*, *quoique*, *malgré que*), concession restrictive (*encore que*) et concession argumentative (*C'est vrai que... mais*). Du même avis, Éluerd (2008: pp. 179-180) qui, quelques années plus tard, a proposé le même classement dans sa grammaire.

En raison de son caractère rectificateur de la proposition précédente, elle se trouve toujours en position postposée dans un énoncé, contrairement aux autres conjonctions. Essayons de

⁷ Citons un exemple fourni par Sandfeld en concernant ce sujet : *On vous fait croire que Mosaïde est âgé de cent trente ans, quand il n'en a pas beaucoup plus de soixante* France. *Rôtisserie* 313.

⁸ Dorénavant lorsqu'on trouve Gavalda, on fera référence à son roman *Je l'aimais* (2002).

⁹ Termes forgés par Ducrot dans sa théorie linguistique appelée La Polyphonie.

voir avec un exemple tiré de notre corpus comment la proposition concessive introduite par *encore que* perd son sens, si on la met devant la proposition principale.

Elle choisissait le moment où son mari était à sa consultation, pour se sentir libre, encore qu'à ce moment-là elle ne faisait rien de mal... (Simenon: p.164)

(*)Encore qu'à ce moment-là elle ne faisait rien de mal, elle choisissait le moment où son mari était à sa consultation, pour se sentir libre.

Et en ce qui concerne le mode, comme Le Goffic (1994) souligne, cette conjonction «passe facilement à l'indicatif» (p.417) vu qu'il agit d'une énonciation indépendante. L'énoncé de ci-dessus a été le seul qu'on a documenté dans notre corpus et comme l'on peut observer il présente son verbe à l'indicatif.

3.1.2. Concessives simples irréelles

Ce deuxième groupe représenté par les conjonctions *même si* et *quand (bien) même* introduit un type de concessives qui suscitent de nombreuses controverses par rapport à leur dénomination et même à leur classement. En ce qui concerne leur dénomination, elles ont été appelées irréelles par Garde (1991, cité par Riegel et al., 1994: p.513) potentielles par Togeby (1985: p.117) et aussi hypothétiques, c'est le cas par exemple de Denis et Sancier-Château (1994: p.125).

Or, malgré les différentes appellations qu'elles reçoivent ces propositions, la plupart des grammairiens partagent l'avis qu'elles expriment un fait supposé. Citons à ce propos, par exemple Sandfeld (1965: p.378) et Wagner et Pinchon (1985) qui affirment que : «*Même si* et *quand* ajoutent à la concession la nuance d'une supposition» (p.609). Cette nuance de supposition à cause du fait qu'elles expriment établit un lien très étroit avec l'hypothèse et la condition. Pour Togeby (1985: p.116) la différence entre les conditionnelles et les concessives potentielles est basée sur la question suivante: si l'évènement marqué par la subordonnée implique l'évènement marqué par la principale ou si par contre, il implique juste le contraire. S'il implique le contraire, on parle des concessives potentielles et sinon, on parle des propositions conditionnelles.

D'autres comme Chevalier et al. (2002: p.140) soulignent la difficulté posée parfois lorsqu'il s'agit de faire la distinction entre une proposition d'opposition et une proposition hypothétique qui comportent l'une de ces conjonctions.

Or, il y a d'autres grammairiens qui vont plus loin en considérant ces conjonctions comme pseudo-conjonctions, c'est-à-dire, celles-ci n'existent pas en tant que conjonctions. Et, il s'agirait d'une conjonction temporelle «*quand*» et d'une conjonction hypothético-conditionnelle «*si*» renforcées par l'adverbe «*même*» qui leur donnerait le sens «concessif». Riegel et al. (2009) lui ajoutent une nature argumentative : «*Même* impose à la phrase une orientation argumentative. *Même* donne à un argument une force supérieure à tous ceux qui ont été évoqués ou auraient pu l'être» (p.654). Or, ces propositions continueraient à être des

propositions soit temporelles soit conditionnelles. Cet avis est clairement montré par Piot¹⁰ (2004), Riegel et al. (1994: p.504) et Grevisse et Goosse (2011). Ces derniers l'affirment ainsi :

Nous écartons aussi les propositions causales, temporelles, conditionnelles qui, occasionnellement, à cause du contexte sémantique, énoncent une contradiction que l'on aurait pu traduire par une proposition concessive : ***On vous a fait croire que Mosaïde est âgé de cent trente ans, quand il n'en a pas beaucoup plus que soixante*** (France, *Rôtisserie de la Reine Pédauque*, xix). — La présence de *même* donne à des propositions temporelles ou conditionnelles une nuance de concession, mais ces propositions gardent le mode qu'elles ont en tant que temporelles ou conditionnelles. (p.1563)

Une fois de plus on a pu constater l'impossibilité des grammairiens pour arriver à un consensus relatif au classement des conjonctions et des propositions qui nous occupent. Un fait tout à fait compréhensible étant donné la proximité sémantique entre ces propositions.

Après avoir donné un aperçu de leur dénomination et de leur classement, on croit approprié de se consacrer à leur étude de façon individuelle. En ce qui concerne leur présence dans notre corpus, on observe que la conjonction *même si* a été largement documentée, mais en revanche celle de *quand (bien) même* est presque inexistante. D'abord, on va s'intéresser à l'examen de cette dernière et puis à celui de *même si*.

Quand (bien) même est décrite, comme nous l'avons déjà vu antérieurement, comme une conjonction qui possède en même temps une valeur concessive et une valeur conditionnelle. Mais parfois cette valeur peut être aussi représentée par la conjonction *quand*. C'est le cas de Denis et Sancier-Château (1994: p.125) Sandfeld (1965: p.378), Togeby (1985: p.118) et Von Wartburg et Zumthor (1973: p.106).

Tous les grammairiens qu'on vient de mentionner soulignent que la proposition introduite par ces conjonctions doit comporter son verbe au conditionnel. Même des grammairiens comme Von Wartburg et Zumthor (1973: p.243) soutiennent que c'est le mode conditionnel qui confère à ces conjonctions cette valeur. Il va de même pour Le Goffic (1994) qui affirme que :

La valeur sémantique du connecteur peut varier selon sa place et sa portée, et selon le temps des verbes : on passe naturellement d'un rapport de temps à un rapport logique. Ainsi une subordonnée en *quand + conditionnel* (temps de l'indicatif), antéposée, et suivie d'un verbe principal au conditionnel, évoque une circonstance temporelle hypothétique, avec paraphrase en *même si*:

Quand (quand bien même) vous me promettiez des millions, cela ne changerait rien à mon refus. (p.394)

Or, pour Sandfeld (1965: p.381) *quand même* est suivi du conditionnel lorsque la proposition est présentée comme irréaliste, mais si celle-ci est considérée comme envisageable, elle peut comporter un verbe conjugué au présent, à l'imparfait ou au passé indéfini, sans que ceci empêche que l'on puisse les considérer des propositions concessives.

¹⁰ On fait référence à son article « La conjonction *même si* n'existe pas ! »

Si on observe notre corpus, on pourrait arriver à la conclusion que cette conjonction n'est pas d'usage dans la langue écrite vu qu'il n'y a qu'un seul exemple de *quand bien même*. Mais cet exemple-ci confirmerait l'utilisation du conditionnel après la conjonction. Citons-le :

-Non, tu ne deviendras jamais cette femme-là. Quand bien même tu le voudrais que tu ne pourrais pas. (Gavalda: p.67)

En observant plus de près cet extrait, il nous semble important de souligner le «*que*» qu'on trouve entre la proposition subordonnée introduite par *quand bien même* et la proposition principale, là où une virgule était attendue. Ce procédé est connu sous le nom de subordination inverse et Wagner et Pinchon (1985) l'expliquent ainsi:

Sa présence suggère de plus que le fait exprimé dans le second membre est conditionné par celui qu'exprime le membre de tête. Comme le second membre représente la proposition principale, on peut dire que dans ces cas *que* traduit une **subordination inverse**. (p.511)

Lorsqu'il s'agit de parler de la conjonction *même si* et de son classement, le désaccord parmi les grammairiens s'accroît, leurs opinions sont très diverses. Rappelons brièvement que, d'une part, on trouve Piot (2004), Grevisse et Goosse (2011: p.1446), Riegel et al. (1994: p. 504) et Von Wartburg et Zumthor (1973: p.118) qui la considèrent comme une pseudo-conjonction, et d'autre part, ceux qui la considèrent conjonction et la classent à l'intérieur des propositions concessives comme par exemple Morel (1983: p.54), Denis et Sancier-Château (1994: p.125), Gardes-Tamine (1988: p.44), Sandfeld (1965: p.372) et Togeby (1985: p.117).

Malgré cette hétérogénéité d'opinions, la relation entre la conjonction *même si* et les propositions conditionnelles est quelque chose d'évident. D'après Sandfeld (1965) si dans une proposition conditionnelle introduite par «*si*» on ajoute une négation dans l'une des propositions, celle-ci devient une proposition concessive exprimée par *même si*. Il l'exemplifie ainsi :

S'il est malade, il cessera son travail

Même s'il est malade, il ne cessera pas son travail. (p. 370)

Or, il faudrait mentionner que parfois la conjonction «*si*» peut avoir une valeur concessive. Citons à ce propos un exemple proposé par Charaudeau (1992):

S'ils donnent leur accord, ils ne passent pas à l'exécution. (p.548)

Pour Togeby (1985), la différence porte plutôt, comme nous l'avons vu ci-dessus, sur la question d'implication et dans ces concessives le rapport d'implication est échoué à différence des conditionnelles. Il met comme exemple les suivants énoncés :

Si je suis fatigué, je me couche

Même si je suis fatigué, je me lève. (p. 116)

En outre, il ajoute que les propositions introduites par *même si* peuvent parfois s'employer à propos des faits réels, surtout si ceux-ci sont d'une importance mineure. Et il conclut en disant que:

Le rapport entre la subordonnée introduite par *bien que* et la principale est très étroit et marque une nette opposition, alors que le rapport entre la subordonnée introduite par *même si* et la principale est plus lâche et marque une simple concession à valeur plus ou moins incidente. (p.117)

Par rapport aux différences entre *bien que* et *même si*, Morel (1983) a souligné que cette conjonction de même que *quand même* gardent un lien sémantique avec *si* et *quand*. Elle cite comme l'un des exemples: «la possibilité d'utiliser la conjonctive seule comme réponse à une question globale» (p.51).

Selon Piot (2004), il y a beaucoup plus de propriétés qui les distinguent des concessives introduites par *bien que*. D'une part, elle parle des propriétés distributionnelles qui concernent les temps, les modes et la présence de modificateurs adverbiaux. Et d'autre part, des propriétés syntactico-sémantiques sur la portée de la négation ou de l'interrogation. Au moyen de ces différences, elle approche cette conjonction des propositions hypothétiques-conditionnelles. Par exemple, elle met en lumière que «de fortes contraintes excluent le futur et le conditionnel pour la phrase introduite par *si* et *même si*» (p.482). Tandis que ces contraintes n'existent pas avec les concessives. Par rapport à notre corpus, on peut dire que cette affirmation se tient étant donné qu'aucun des exemples documentés comporte le verbe de la proposition subordonnée soit au futur soit au conditionnel.

De même elle met en évidence qu'au contraire des hypothétiques-conditionnelles les concessives n'admettent pas «la présence des modificateurs usuels des conjs [sic] (*seulement, même, précisément, justement, etc.*) à gauche de ces items» (p.483). Ces examens et d'autres lui permettent de définir cette séquence:

Non comme un item conjonctif à part entière mais comme une propriété de *si* d'être modifié par *même* ainsi qu'elle peut l'être par *seulement* (ou encore *précisément*) formant alors une séquence *seulement si* (ou encore *précisément si*, sans doute statistiquement moins fréquente). (p.486)

En outre, Piot ajoute que *même si* à l'intérieur des propositions hypothétiques-conditionnelles serait paraphrasée par *même dans le cas où* mais par contre, elle ne le serait pas avec *même à la condition que*. Par conséquence, Piot souligne que «il semblerait que, parmi les interprétations couvertes par *si, même* sélectionne l'expression de l'«hypothèse» plutôt que celle de la «condition»» (pp.487-8). C'est ce qui se passe avec deux exemples extraits de notre corpus:

Même s'il était gay, je ne vois pas où serait le problème ! (Musso: p.56)

Même dans le cas où il fût/serait gay, je ne vois pas où serait le problème !

Même à la condition qu'il fût gay, je ne vois pas où serait le problème !

- J'allais vous dire que la règle, poursuivit-elle d'une voix égale, ne vous permet de rencontrer une de nos sœurs qu'en présence d'une autre sœur.

- Même si je me présentais avec un mandat du juge d'instruction? (Simenon: p.111)

- Même dans le cas où je me présentasse/présenterais avec un mandat du juge d'instruction?

- Même à la condition que je me présentasse avec un mandat du juge d'instruction ?

On constate que, comme Piot le souligne, la paraphrase avec *même dans le cas où* est possible tandis que celle avec *même à la condition que* est dépourvue de sens.

De la même manière, Charaudeau (1992) introduit cette conjonction dans le champ de l'hypothèse en soulignant qu'il y a des marques outre que « *si* » qui peuvent donner certaines nuances de sens à l'hypothèse. L'une de ces marques est *même si + indicatif/conditionnel* et dans ce cas-là, il définit l'hypothèse comme «supposition rejetée par le sujet parlant» (p.547).

Après avoir parlé des différents classements possibles pour *même si*, il est utile de s'attacher à la place que peut occuper cette subordonnée. De même que le reste des propositions concessives, excepté *encore que*, elle peut se trouver en position antéposée ou postposée. Cette position pourrait être simplement une question de style comme Gougenheim (1967, cité par Elósegui¹¹, 1989) affirme :

Les subordonnées de conséquence sont toujours placées après la principale. (...) La place des autres subordonnées circonstancielles n'est pas grammaticalement fixe par rapport à la principale; l'opposition des ordres principale-subordonnée et subordonnée-principale constitue une variation stylistique. (p.319)

Ou par contre, de la même façon que dans les hypothèses comme Le Goffic (1994: p.407) et Elósegui (1989: p.319) l'affirment la position a un rôle : quand elle se place devant la proposition principale, la subordonnée marque un cadre où le procès du verbe principal vient se placer. Lorsqu'elle se trouve en position postposée, la subordonnée comporte l'idée dominante. Par rapport à notre corpus, il y a autant de propositions antéposées que de propositions postposées. Or, il est vrai que celles qui dominent se trouvent en position postposée, 60% face à 40%. Citons ici quelques exemples des deux cas :

Et même s'ils ne savaient pas encore quel rôle avait tenu Jeremy dans ce borbier, il était clair que les problèmes venaient de changer de nature. (Musso: p.123)

Je ne connais que quelques mots de français, elle ne parle pas l'anglais, même si une affiche affirme le contraire. (Musso: p.229)

En fait, j'ai bien peur de ne pas en être capable, même si ce projet m'attire énormément. (Gounelle: p.91)

En outre, ces propositions peuvent se trouver à l'intérieur d'une autre subordonnée. Un seul exemple a été documenté dans notre corpus. Citons-le :

Je crois que j'étais assez heureux à cette époque de ma vie parce que même si je n'étais pas avec elle, je savais qu'elle existait. (Gavalda: p.112)

¹¹ Ici on fait référence à la thèse de Doctorat de Mme Elósegui (1989) «*La expresión de la concesión en francés contemporáneo*» qui a eu la gentillesse de me permettre de la consulter.

En ce qui concerne le mode, on peut dire que ces propositions comportent le mode indicatif. Charaudeau (1992) justifie l'emploi de ce mode en affirmant que l'action que représente cette proposition «est envisagée dans sa réalisation, mais à l'intérieur d'un cadre hypothétique, lequel est marqué par la conjonction» (p.487). En observant notre corpus, on constate que toutes les citations présentent leurs verbes à l'indicatif.

Lorsqu'on étudie la corrélation des temps, nombreux grammairiens, dont Gardes-Tamine (1988: p.44), mettent en évidence que les temps employés avec cette conjonction sont les mêmes qu'avec les propositions hypothétiques. En raison de cela, les combinaisons possibles sont les suivantes:

A) *Même si + présent de l'indicatif/* soit présent soit futur soit impératif

Il faudrait ajouter que, après *même si* dans ce système, on peut aussi trouver un passé composé vu qu'il s'agit de la forme composée corrélatrice au présent.

B) *Même si + imparfait/* soit imparfait soit conditionnel présent soit impératif soit plus-que-parfait soit conditionnel passé

C) *Même si + plus-que-parfait/* soit conditionnel passé soit plus-que-parfait ou passé composé

Dans la langue écrite soutenue, dans l'une des propositions ou dans tous les deux peut apparaître le subjonctif plus-que-parfait à cause de cette valeur conditionnelle qu'il possède.

L'analyse de notre corpus laisse voir une majorité d'énoncés qui présentent *même si + présent* environ 50%, suivis de près par ceux qui comportent *même si + imparfait* vers 40%, mais *si même + plus-que-parfait* est laissé loin derrière avec 5%.

Parmi les possibles corrélations temporelles du type A, celle qui domine est *même si + présent / présent* en laissant très en arrière le reste. Citons quelques exemples :

Même si ce projet m'enthousiasme, je ne suis pas complétement à l'aise avec le fait de quitter le camp des scientifiques pour rejoindre celui des artistes. (Gounelle: p.117)

Bon, là, il faut que je prenne une décision, même si c'est pas mon fort. (Gounelle: p.19)

C'est possible. Cela me parle, quelque part, même si ça reste encore un peu abstrait. (Gounelle: p. 25)

Dans ce cas, pensez à quelqu'un de plus éloigné, peut-être un aïeul ou un ami d'enfance, même si vous ne le voyez pas souvent. (Gounelle: p. 123)

Si vous braquez les projecteurs sur les qualités d'une personne, même si elles sont infimes, elles s'accroîtront, se développeront jusqu'à devenir prépondérantes. (Gounelle: p. 127)

Par rapport aux celles du type B, la prédominante est *même si + imparfait /imparfait*. Citons quelques extraits :

Même si cela n'avait aucun sens, il s'imaginait que Jeremy ne pouvait que le décevoir puisque sa mère, à qui il ressemblait tant, l'avait déçu avant lui. (Musso: p.319)

Sa question était directe, et ses yeux me fixaient, ne me laissant aucune échappatoire, même si sa voix et son regard étaient bienveillants. (Gounelle: p.18)

J'étais assez déstabilisé, même si je savais que les Balinais n'ont vraiment pas la même relation que nous à la mort. (Gounelle: p.79)

Bon, cela m'avait rassuré, même si j'angoissais un peu à l'idée de laisser un tout petit billet à quelqu'un qui avait, disait-on, soigné le Premier ministre du Japon. (Gounelle: p.11)

Quant aux combinaisons du type C, seulement deux énoncés ont été documentés:

J'étais assez excité par ce qu'il m'avait fait découvrir, même si ses propos m'avaient parfois décontenancé. (Gounelle: p.36)

Mais Franck était resté accro. Il ne se passait pas six mois sans qu'il tente à nouveau sa chance, même si jusqu'à présent toutes ses tentatives étaient restées vaines. (Musso: p.388)

3.2. Concessives extensionnelles

Dans ce dernier type de concessives un élément variable en degré est détaché et placé en tête de la proposition, de là leur nom «extensionnelles». Or, comme le Goffic (1994: p.494) les décrit ce degré peut être envisagé aussi grand qu'on veut, mais il ne réussira pas à empêcher ce qui est dit dans la proposition principale.

Le détachement est réalisé au moyen de tours corrélatifs, dont le second terme est un *que* relatif. Mais comme Grevisse et Goosse (2011) l'affirment «celui-ci n'étant plus senti aujourd'hui comme un pronom relatif» (p.1564).

L'élément détaché peut être un adjectif, un adverbe ou un substantif. Lorsqu'il s'agit d'un adjectif ou d'un adverbe, on trouve devant eux les adverbes *si*, *tout*, *quelque* ou la préposition *pour*.

Grevisse et Goosse (2011: p.1564) soulignent que parmi ces corrélations, celle qui est la plus fréquente en français contemporain est *si...que*. Or, Le Bidois (1971: p.518) mettent en évidence que ce tour est employé depuis le XIIIe et d'abord il a été utilisé sans *que*. Celui-ci peut être remplacé par le tour *aussi...que*.

Les corrélations *quelque ... que* et *pour... que* sont plus utilisées dans la langue écrite. Cette dernière d'après Riegel et al. (2009: p. 862) est un peu vieillie.

Tous ces tours régissent le mode subjonctif, excepté *tout...que*. Selon Chevalier et al. (2002; 1964: p.135) Grevisse et Goosse (2011: p.1572) et Sandfeld (1965: p.384), cette différence s'expliquerait parce que jadis celui-ci marquait la réalité d'un fait et les autres d'un fait

supposé mais possible. Mais de nos jours, le subjonctif est aussi d'usage avec ce tour ce qui pourrait s'expliquer, selon Sandfeld (1965), par analogie avec la structure en *si...que*.

Or, si par contre on trouve un substantif, il sera précédé de l'adjectif *quelque* qui est variable en nombre, mais de même que les autres il emploie le subjonctif.

Dans toutes ces structures extensionnelles le sujet, comme Le Goffic (1994) souligne, «ne connaît pas de restriction particulière: il peut être nominal (souvent postposé) ou clitique (toujours antéposé), à toutes personnes» (p.495).

On peut trouver ces tours sans *que* et avec l'inversion du sujet. Mais, selon Le Goffic (1994: p.495), elle n'est possible qu'avec un sujet clitique postposé et le verbe *être*. Cependant, Grevisse et Goosse (2011: p.1573) diffèrent de cette opinion en affirmant au moyen d'exemples qu'il est possible avec un autre verbe et aussi avec un sujet nominal. En outre, ils ajoutent que cette inversion est très rare lorsqu'il s'agit des adverbes *tout*, *pour* et *quelque*. Or, pour un grand nombre de grammairiens ces corrélations sont considérées comme constructions paratactiques. Citons à ce propos Denis et Sancier-Château (1994: p.127), Grevisse et Goosse (2011: p.1568) et Le Goffic (1994: p.495). Il faut souligner que Le Goffic considère aussi comme propositions paratactiques celles qui comportent *que*.

Pour ce qui est de notre corpus, on observe l'insignifiante présence de ces corrélations, seulement trois citations ont été documentées. En outre, toutes les trois présentent le tour *si + adjectif +que*. Citons-le :

Si inouï que cela puisse te sembler, je crois que mon mutisme ressemble plutôt à de la timidité. (Gavalda: p.78)

Pourquoi? Je vais vous l'apprendre, si ridicule que cela vous paraisse: parce que j'aurais été arrêté malgré tout, parce qu'on m'aurait mis en prison pendant quelques semaines ou quelques jours, parce que, pendant quelques semaines ou quelques jours, je ne l'aurais pas vue. (Simenon: p.185)

Elle lui racontait le spectacle d'ombres chinoises auquel elle avait assisté la veille au soir et qui l'avait visiblement fascinée. Il l'écoutait avec attention, même s'il me semblait clair que quelques ombres, si artistiques fussent-elles, n'auraient pas suffi à l'émouvoir. (Gounelle: p.150).

Il existe un autre type d'extension concessive formé par les constructions *qui que*, *quoi que*, *quel que* et *où que*. Cette extension concessive marque une imprécision et comme Le Goffic (1994: p.491) l'affirme elle envisage toutes les valeurs possibles de ce qui est exprimé, pour faire comprendre que la proposition principale est valable dans tous les cas.

Or, la description de la nature des éléments qui les constituent et surtout leur classement suscitent de nouveau un débat parmi les grammairiens. En ce qui concerne le premier élément, c'est-à-dire, *qui*, *quoi*, *où* et *quel* dont les trois premiers seraient des pronoms indéfinis et le dernier, *quel*, un adjectif. Ils sont originellement des pronoms et des adjectifs interrogatifs, mais de nos jours ils ne sont plus sentis comme interrogatifs soulignent Von

Wartburg et Zumthor (1973: p.108) et Grevisse et Goosse (2011: p.1567). La nature du deuxième élément, *que*, entraîne deux classements possibles. D'une part, on trouve les grammairiens qui le considèrent en tant que relatif. C'est le cas de Denis et Sancier-Château (1994: p.126), Le Goffic (1994: p.491), Mauger (1968: p.339) et Riegel et al. (1994: p.488). Et d'autre part, ce que font Muller (1996, cité par Wilmet, 2010) et Wilmet (2010: p.658) en le classant comme une conjonction sans fonction, de même que celle qui constitue la locution par exemple *malgré que*.

En outre, les grammairiens mentionnés ci-dessus, qui pensent que le deuxième élément de ces constructions extensionnelles est un relatif, classent ces propositions en tant que subordonnées relatives à sens concessif au lieu de propositions concessives. Citons à ce propos ce qui est dit par Riegel et al. (1994): «Ces relatives ne sont pas reconnues comme telles par la grammaire traditionnelle qui les classe purement et simplement comme des propositions circonstancielles malgré l'absence de véritable conjonction de subordination» (p.489). Il en est de même pour Le Goffic (1994), mais il diffère par rapport à la relation syntaxique entre les propositions étant donné qu'il pense qu'elles établissent une relation particulière de parataxe en affirmant que: «elle constitue une parenthèse, toujours suppressible, et ni son premier élément (indéfini) ni son second (relatif) n'ont aucune fonction par rapport au verbe principal» (p.493).

Une fois décrite la nature des éléments qui servent à construire ces tours et leurs possibles classements, il est convenable de connaître les fonctions qu'ils remplissent.

Qui que : son premier terme, *qui*, peut remplir toutes les fonctions en faisant référence à un être animé. Or, lorsqu'on trouve *qui que ce soit* on doit savoir qu'il s'agit d'une expression lexicalisée qui sert de pronom indéfini.

En ce qui concerne notre corpus, on peut constater qu'il n'a pas été documenté du tout.

Quoi que : son premier élément peut avoir toutes les fonctions et il fait référence à un être non animé. D'après les grammaires ce tour est très fréquent. De même que *qui que*, il existe l'expression lexicalisée *quoi que ce soit* qui s'emploie en tant que pronom indéfini.

Il est aussi important de remarquer que dans l'usage courant la confusion entre *quoi que* et son homonyme *quoique* est fort répandue. En outre, cette confusion n'est pas seulement orthographique et parfois *bien que*, *malgré que* sont aussi employés à la place de *quoi que*.

Si on observe notre corpus, on se rend compte que, parmi tous les exemples documentés, il n'y en a que deux qui ne s'emploient pas comme substituts d'un pronom indéfini. Citons-les :

-Quoi qu'il fasse, il est malheureux (Gavalda: p.69)

Quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, ils auront toujours raison face aux barbares que nous sommes. (Gavalda: p.69)

De même, citons quelques extraits de notre corpus où ce tour s'emploie en tant que pronom indéfini:

- Vous m'autorisez toujours à venir vous voir, docteur? Remarquez que, comme l'a fort bien dit M. Alain de Folletier, je suis ici en vacances et n'ai aucun titre à exiger de vous quoi que ce soit. (Simenon: p. 126)

- On vient de tuer quelqu'un! On a franchi le point de non-retour. Il n'est pas question de révéler quoi que ce soit! (Musso: p.122)

- Je déteste renoncer à quoi que ce soit. (Gounelle: p.97)

Où que: son premier terme remplit la fonction d'un complément circonstanciel. Or, il peut aussi être précédé de la préposition *de*. De même que *qui que* et *quoi que*, on peut trouver *où que ce soit* en tant que pronom indéfini.

Dans notre corpus, un seul exemple qui le comporte a été repéré. Citons-le:

Ma mère est belle. Vraiment très belle. Elle a une sorte de magnétisme qui affole les mecs. Où qu'elle aille, ça ne manque jamais... (Musso: p.373)

On observe, à travers les exemples tirés de notre corpus, qu'après *quoi que* et *où que* on trouve des verbes «passe-partout», autrement dit, des verbes qui peuvent s'employer à de nombreuses situations et qui ne sont pas trop précis. Il s'agit des verbes tels que: *dire, faire, aller, être*.

Quel que: il ne s'emploie qu'avec le verbe *être* et il remplit la fonction d'attribut. Comme il s'agit d'un adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de la proposition. Le tour *quel qu'il soit* sert aussi comme pronom indéfini.

Il arrive la même confusion entre *quel que* et *quelque... que* que celle qui se produit avec *quoi que* et *quoique*, tel qu'on vient de voir ci-dessus.

Par rapport à notre corpus, on peut constater la faible présence de ce tour de même qu'il arrive avec les autres. Seulement trois exemples ont été documentés. Citons-en deux:

Exactement! Et même si certains pratiquent le même métier, au même endroit, au même moment, on ne peut les considérer comme un groupe ni un ensemble, parce que, quels que soient les points qu'ils peuvent avoir en commun, il y aura toujours plus d'éléments qui les différencient que de points communs liés à leur métier! (Gounelle: p.119)

C'est là qu'ils se trompent: quel que soit le niveau matériel auquel on aspire, on désire plus dès qu'on l'a atteint. (Gounelle: p.132)

Si on observe tous les exemples, on peut se rendre compte que le mode régi par ces constructions est le subjonctif. Choix qui, d'après Le Goffic (1994: p.491), s'expliquerait parce que ces structures extensionnelles présentent un monde de possibles qui n'empêchent pas ce qui est dit dans la proposition principale, ou plutôt, pour dire que la proposition principale est valable dans tous les cas possibles. Prenons l'un des exemples de notre corpus pour le démontrer:

C'est vraiment en étant concentré sur ce que l'on fait pour réussir la mise en œuvre de nos compétences, et en relevant chaque fois de nouveaux défis, que l'on se sent heureux. C'est vrai pour tout le monde, quels que soient notre métier ou le niveau de nos compétences. (Gounelle: p.138)

Que notre métier soit tel ou tel et que le niveau de nos compétences soit tel ou tel, peu importe, parce que la seule vérité est: qu'on se sent heureux en relevant de nouveaux défis et en réussissant la mise en œuvre de nos compétences.

Par rapport au sujet de ces constructions, on peut constater en observant les exemples de notre corpus, cités ci-dessus, que lorsqu'il s'agit d'un substantif, il est toujours postposé au verbe. Or, s'il s'agit d'un pronom personnel, il est toujours antéposé au verbe. Pour le voir plus clairement, prenons de nouveau l'exemple de notre corpus qui comporte le tour *où...que*:

Ma mère est belle. Vraiment très belle. Elle a une sorte de magnétisme qui affole les mecs. Où qu'elle aille, ça ne manque jamais... (Musso: p.373)

Nous touchons à la fin de ce volet et il est évident, d'après ce qui précède, que les propositions subordonnées concessives sont très hétérogènes et qu'en outre en ce qui concerne leurs caractéristiques, il n'existe non plus une opinion unanime parmi les grammairiens. Mais, malgré cette diversité, à la suite de notre analyse, on pourrait affirmer que les francophones, lorsqu'il s'agit d'exprimer ce type de concession, se penchent sur l'emploi des conjonctions *même si* et *bien que*. Donc, consacrons le chapitre qui suit pour tirer nos conclusions.

4. CONCLUSIONS

Notre étude visait à étudier la présence et les caractéristiques des propositions subordonnées concessives dans quelques romans français contemporains. Pour cela faire, on allait s'appuyer sur des grammaires non seulement «classiques», mais aussi sur des grammaires plus récentes de la langue française. Or, il ne s'agissait pas seulement d'un appui, on voulait aussi constater si les citations documentées dans notre corpus confirmaient ce qui était dit dans les grammaires consultées.

Mais avant de nous consacrer à cette analyse, on avait déterminé de définir et délimiter le concept de concession et puis parler de tous les moyens qui existent en français pour l'exprimer.

En ce qui concerne cette définition et cette délimitation du concept de concession, il nous semble qu'il s'agit d'une notion qui reste floue et difficile à bien cerner. D'une part, on a constaté quelques grammairiens qui la confondent avec l'opposition, par exemple Le Bidois, d'autres part, quelques-uns qui l'associent à l'opposition en la considérant comme un type d'opposition, c'est le cas de Chevalier et al. et Wagner et Pinchon. Et un troisième groupe de grammairiens, tels que Sandfeld, Pougeoise et Wilmet, qui mettent en évidence sa relation avec la notion de cause et condition. Cette diversité d'opinions nous a permis de nous rendre compte que sa définition et sa délimitation devient une tâche ardue et pénible pour les grammairiens.

En ce qui regarde les moyens d'exprimer la concession, on a pu constater ce qu'on soupçonnait: que la langue française possède, en principe, un large éventail de possibilités pour cela faire. Comme on avait annoncé, on a mené la description de ces moyens en les divisant en deux groupes selon la relation syntaxique établie entre les énoncés des propositions. Lorsqu'ils établissent une relation de parataxe, on a parlé des propositions juxtaposées et des propositions liées grâce à un mot de liaison. Par rapport aux propositions juxtaposées, on a constaté qu'elles peuvent présenter soit leurs verbes en corrélation au conditionnel, soit l'une des propositions comporte son verbe à l'impératif et l'autre proposition est au présent ou au futur à la forma négative. Mais dans la langue littéraire, il est aussi possible que l'une des propositions présente son verbe à l'imparfait du subjonctif. Pour ce qui est des propositions liées grâce à un mot de liaison, on a mentionné les adverbes à valeur concessif tels que: *pourtant, tout de même, quand même, pour autant, cependant, néanmoins* et *toutefois*.

Or, quand on s'est attaché à la description des moyens qui présentent une relation d'hypotaxe à valeur concessive, on s'est rendu compte qu'ils étaient encore plus nombreux et variés. D'une part, on a parlé de ceux qui établissent une relation d'hypotaxe entre deux membres d'une proposition. Ces constructions sont introduites par les prépositions *malgré* et *en dépit de* + nom ou pronom. En plus, la présence de celles qui sont introduites par la préposition *malgré* est très nombreuse dans notre corpus. D'autre part, on a parlé des moyens qui établissent une relation d'hypotaxe entre les propositions. D'abord, dans ce groupe on a trouvé les propositions qui comportent un verbe qui est à un mode non personnel, c'est-à-

dire, des gérondifs ou des participes renforcés par les adverbes *tout* et *même*. De même, des propositions infinitives, autrement dit, des propositions introduites par la préposition *pour* + infinitif ou la locution adverbiale *quitte à* + infinitif. Puis, d'autres tours comme l'expression figée *n'empêche que* + indicatif, placée toujours en tête de phrase, et la structure *avoir beau* + infinitif, de même placée en tête de phrase mais aussi une proposition inamovible toujours en position antéposée. Par rapport à cette dernière structure, on a souligné que des grammairiens tels que Sandfeld et Le Goffic avaient affirmé que celle-ci est très employée dans la langue courante pour exprimer la concession. Une affirmation qu'on partage vu que de même notre corpus dévoile une présence importante de ce tour.

Et enfin, on a parlé et étudié plus exhaustivement les structures hypotaxiques concessives proprement dites. Comme nous l'avions annoncé, elles ont été classées en deux groupes: concessives simples et concessives extensionnelles. Les concessives simples, à son tour, divisées en deux sous-groupes: concessives réelles et concessives irréelles. Donc, on peut commencer par tirer des conclusions à propos de concessives réelles. En analysant notre corpus, on a constaté le même fait qu'affirment la plupart des grammairiens, telles que Riegel et al., Le Goffic et Wenrich, qui mettent en lumière que dans la langue écrite la conjonction-type pour ces concessives est *bien que*. Son homologue *quoique* n'a pas été documentée du tout dans notre corpus, ce qui nous amène à être du même avis que Le Bidois, parmi d'autres, qui la considèrent comme une conjonction employée plutôt dans la langue parlée. *Malgré que* n'a pas été non plus documentée et en raison de cela, on pourrait être d'accord avec les grammairiens Denis et Sancier-Château qui la définissent comme une conjonction vieillie.

De même, on a remarqué que les propositions introduites par ces trois conjonctions peuvent se placer en position antéposée ou postposée par rapport à la proposition principale. Mais 70% des exemples tirés de notre corpus se trouvent en position antéposée. En outre, ces conjonctions régissent le mode subjonctif, or, les grammairiens soulignent que parfois le subjonctif ne permet pas de distinguer quelques nuances et ces conjonctions doivent avoir recours au conditionnel et au futur. Mais Riegel et al. et Grevisse et Goosse vont plus loin et mettent en évidence que même sans aucune justification quelques auteurs emploient celles-ci suivies de l'indicatif. Un fait qu'on ne peut pas corroborer étant donné que tous les exemples documentés dans notre corpus présentent ces conjonctions suivies du subjonctif.

A l'intérieur de ces concessives simples réelles, on trouve aussi la conjonction *encore que*, mais selon quelques grammairiens tels que Morel, Le Goffic et Riegel et al., on l'a étudiée de façon individuelle, une étude à part vu qu'elle exprime une relation différente par rapport à la proposition principale. Il s'agit d'une énonciation indépendante qui rectifie la proposition principale et en raison de cela, elle est toujours placée en position postposée de la phrase et elle emploie le plus souvent l'indicatif. Même si un seul exemple a été documenté dans notre corpus, il met en lumière ce que les grammairiens en disent.

Or, *encore que*, *bien que* et *quoique* partagent une caractéristique, elles peuvent apparaître dans une phrase elliptique. Cela veut dire que celles-ci sont susceptibles de s'employer avec l'ellipse du verbe et aussi celle du sujet lorsqu'il est le même que celui de la proposition principale. Certains grammairiens, comme par exemple Le Bidois, signalent que le plus souvent

c'est le verbe *être* qui se sous-entend. Affirmation constatable dans les exemples fournis par notre corpus.

Pour ce qui est des concessives simples irréelles, on peut souligner que les conjonctions qui introduisent ces propositions, c'est-à-dire, *même si* et *quand (bien) même* suscitent le débat parmi les grammairiens. D'une part, on trouve ceux qui les considèrent concessives comme par exemple Sandfeld et Togeby, et d'autre part, ceux qui les décrivent en tant que pseudo-conjonctions, par exemple Grevisse et Goosse, Riegel et al. et Piot. Pour ces derniers, il s'agit d'une conjonction temporelle (*quand*) et d'une conjonction hypothétique (*si*) renforcées par l'adverbe même qui leur donne le sens concessif. Mis à part ce débat né à propos de la nature de ces conjonctions, on ne peut pas nier le fait que la conjonction *quand (bien) même* suivie du conditionnel possède un sens concessif et cet argument semble corroboré dans notre corpus, quoique nous n'ayons tiré qu'un seul exemple. Lorsqu'on tire des conclusions à propos de la conjonction *même si*, il faut d'abord signaler que celle-ci est la conjonction qui domine notre corpus, sa présence laisse très arriérée celle des autres. Ce qui pourrait nous amener à penser qu'elle est d'un usage très courant dans la langue française écrite contemporaine. Puis, en ce qui concerne la position de la proposition qu'elle introduit dans la phrase, on peut affirmer que de même que toutes les conjonctions mentionnées jusqu'à présent, excepté *encore que*, elle peut se trouver soit en position antéposée soit en position postposée. Mais à différence des autres, on a pu constater qu'elle régit toujours le mode indicatif et les corrélations de temps employées sont les mêmes qu'avec le « *si* » hypothétique. C'est-à-dire, soit *même si* + présent, soit *même si* + imparfait ou même *si* + *plus-que-parfait*. Tous ces modèles apparaissent représentés dans notre corpus, mais celui qui domine est *même si* + présent/présent mais suivi très de près par *même si* + imparfait/imparfait.

Quant aux conclusions tirées à propos des propositions concessives extensionnelles, on peut commencer par dire qu'il s'agit des propositions variables en degré où un élément est détaché en tête de la proposition. Ce détachement est réalisé au moyen de tours corrélatifs. Ces constructions offrent un monde de possibles, ce qui justifie l'emploi du subjonctif après celles-ci, mais cela n'empêchera pas ce qui est dit dans la proposition principale. Or, dès qu'on s'est attaché à l'étude des éléments qui forment ces tours-ci, on a constaté qu'il existe deux types par rapport à l'élément détaché: soit il s'agit d'un adjectif ou d'un adverbe précédés par la préposition *pour* ou par un des adverbes tels que *si*, *tout*, *quelque*, *aussi* ou d'un substantif précédé par l'adjectif *quelque*, soit on trouve un pronom (*qui*, *quoi*, *où*) ou un adjectif (*quel*) indéfinis. Tous ces éléments sont toujours suivis de « *que* » pour les rattacher à leur verbe et à leur sujet.

En ce qui concerne ce premier type de structures concessives extensionnelles et après avoir analysé notre corpus, on peut tirer la même conclusion que quelques grammairiens, comme par exemple Grevisse et Goosse, qui signalent que le tour le plus fréquent est *si* + adjectif/adverbe+ *que*. En fait, les autres tours corrélatifs n'ont pas été documentés dans notre corpus. De même, ces tours peuvent apparaître sans *que* et avec l'inversion du sujet. Or, d'après Le Goffic, cette omission de *que* et cette inversion du sujet seulement est possible quand il s'agit du verbe *être* et d'un sujet clitique. Par contre, Grevisse et Goosse diffèrent de cette opinion en le montrant au moyen des exemples qui comportent un autre verbe et un sujet nominal. En plus, ces derniers soulignent que cette structure est très rare avec les tours

tout, quelque et pour. Quant à nous dans ce cas-là, il est difficile de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre ou même de tirer une conclusion vu que notre corpus nous fournit un seul exemple qui présente cette structure. Mais, il est vrai que cet extrait comporte le tour avec *si*.

Pour ce qui est du deuxième type des structures concessives extensionnelles, on voudrait souligner que leur classement fait naître de nouveau le débat parmi les grammairiens. D'une part, ceux qui considèrent *que* en tant que pronom relatif tels que Riegel et al., et d'autre part, ceux qui, comme Muller et Wilmet, le considèrent un conjonctif sans fonction. La considération de *que* en tant que relatif amène ces grammairiens à classer ces propositions en tant que subordonnées relatives à sens concessif.

Mis à part ce débat, on a vu que la présence de ces tours (*qui que, quoi que, où que et quel que*) dans notre corpus est faible, on n'a trouvé que quelques exemples qui comportent *quoi que* et *quel que*. Mais en revanche, sa présence en tant que pronoms indéfinis sous la forme (*quoi que ce soit, quel qu'il soit*) est un peu plus considérable.

Enfin, peut-être conviendrait-il souligner le «divorce» entre les moyens théoriques d'expression de la concession, tel qu'on a vu dans le chapitre 2 de notre travail, et l'usage réel de ceux-ci dans la langue écrite. Comme on a constaté dans le chapitre 3 par rapport aux propositions concessives proprement dites, ces moyens se réduisent à l'emploi des conjonctions *bien que* et *même si*. Cela nous mènerait à penser que, s'ils sont plutôt réduits, voire pauvres, dans la langue écrite, on pourrait supposer qu'ils le seront encore plus en français parlé contemporain.

5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

◦ **Corpus:**

Gavalda, A. (2002). *Je l'aimais*. Paris: J'AI LU.

Gounelle, L. (2008). *L'homme qui voulait être heureux*. Paris: Pocket.

Musso, G. (2012). *7 ans après*. Paris: Pocket.

Simenon, G. (2011). *Les vacances de Maigret*. Paris : Le Livre de Poche.

◦ **Dictionnaires:**

Robert, P., Rey-Debove, J. et Rey, A. (2012). *Le nouveau petit robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Nouvelle éd. du Petit Robert de Paul Robert). Paris: Le Robert.

ATILF (2004). *Le Trésor de la langue française Informatisé*. < <http://atilf.atilf.fr/>>, consulté le 10 septembre 2015.

Lagane, R., Niobey, G. et Guilbert, L. (1989). *Grand Larousse de la langue française: En sept volumes*. Paris: Larousse.

◦ **Grammaires et revues linguistiques:**

Adam, J.-M. (1997). «Du renforcement de l'assertion à la concession : Variations d'emploi de certes», *L'Information Grammaticale*, 73(1), 3-9. <http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1997_num_73_1_3555>, consulté le 28 septembre 2015.

Brunot, F. (1965). *La pensée et la langue: Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français* (3^e éd. rev.). Paris: Masson et Cie.

Carrier, I. (2001). *L'emploi de la concession dans deux types d'articles de journaux*. Thèse du grade de maître ès arts, Québec: Université Laval. <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/ftp04/MQ60623.pdf>>, consulté le 17 septembre 2015.

Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette Éducation.

Chevalier, J. (2002). *Grammaire Larousse du français contemporain* (Éd. rev. et corr.). Paris: Librairie Larousse.

Cohen, M. (1965). *Le subjonctif en français contemporain: Tableau documentaire* (2^e éd.). Paris: SEDES.

Delatour, Y. (2004). *Nouvelle grammaire du français: Cours de civilisation française de la Sorbonne* (1^{ère} éd.). Paris: Hachette Livre.

Denis, D., et Sancier-Château, A. (1994). *Grammaire du français*. Paris : Le Livre de Poche.

Dubois, J., et Lagane, R. (1975). *La nouvelle grammaire du français* (Éd. rev. et corr.). Paris: Librairie Larousse.

Elósegui, T. (1989). *La expresión de la concesión en francés contemporáneo*. Thèse de Doctorat non publiée, Zaragoza: Universidad de Zaragoza.

Éluerd, R. (2008). *Grammaire descriptive de la phrase française*. Paris: Armand Colin.

Gardes-Tamine, J. (1988). *La grammaire*. Paris: Armand Colin.

Grevisse, M., et Goosse, A. (2011). *Le bon usage: Grammaire française* (15^e éd. rev.). Paris: Duculot.

Le Bidois, G., et Le Bidois, R. (1971). *Syntaxe du français moderne*: Tome II (2^e éd. revue et complétée). Paris: Éditions A. et J. Picard.

Le Goffic, P. (1994). *Grammaire de la phrase française*. Paris: Hachette.

Leclère, P. (1979). «La concession: Rhétorique et linguistique », *Folia Linguistica*, 13(1/2), 63-73.

Maingueneau, D. (1994). *Syntaxe du français*. Paris: Hachette.

Marchello-Nizia, C. (2009). «Grammaticalisation et pragmatification des connecteurs de concession en français: cependant, toutefois, pourtant », *Revue Romaine de Linguistique*, 54(1/2), 7-20. <<http://www.lingv.ro/RRL%201-2%202009%20Marchello-Nizia.pdf>>, consulté le 30 octobre 2015.

Mauger, G. (1968). *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui: Langue parlée, langue écrite*. Paris: Librairie Hachette.

Morel, M.-A., (1983). «Caractères syntaxiques distinctifs de deux types de concession en français contemporain », in P. Valentin (éd), *L'expression de la concession*. Paris: *Linguistica Palatina, Colloquia I*, 41-57.

Piot, M. (2004). «La conjonction même si n'existe pas !» Christian Leclère, Eric Laporte, Mireille Piot et Max Silberztein éd., *Linguisticae Investigationes Supplementa*, 24. Amsterdam: J. Benjamins, 481-490. <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00306491>>, consulté le 19 octobre 2015.

Pougeoise, M. (1998). *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*. Paris: Armand Colin.

- Riegel, M., Pellat, J., et Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français* (1^e éd.). Paris: PUF.
- Riegel, M., Pellat, J., et Rioul, R. (2009). *Grammaire méthodique du français* (4^e éd. Rev.). Paris: PUF.
- Sandfeld, K. (1965). *Syntaxe du français contemporain* (2^e éd.). Genève: Droz.
- Serge, M. (1998). «Mary-Annick Morel, la concession en français, "français l'essentiel", Ophrys, 1996», *L'Information Grammaticale*, 78(1), 62. <http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_78_1_2862_t1_0062_0000_5>, consulté le 13 octobre 2015.
- Soutet, O. (1990). *La concession en français: Des origines au XVI^e siècle : Problèmes généraux, les tours prépositionnels*. Genève: Droz.
- Soutet, O. (2008). «Des concessives extensionnelles aux concessives simples», *Linx, Revue des linguistes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*, 59, 115-132. <<http://linx.revues.org/629>>, consulté le 6 octobre 2015.
- Soutet, O. (2011). *Linguistique* (2^e éd.) Paris: PUF.
- Tellier, CH. et Valois, D. (2006). *Constructions méconnues du français*. Montréal: PUM.
- Togeb, K., Berg, M., Merad, G. et Spang-Hanssen, E. (1985). *Grammaire française*. Copenhague: Akademisk Forlag.
- Von Wartburg, W. et Zumthor, P. (1973). *Précis de syntaxe du français contemporain* (3^e éd.). Berne: Editions A. Francke.
- Wagner, R. L. et Pinchon, J. (1985). *Grammaire du français classique et moderne* (éd. rev. et corr.). Paris: Librairie Hachette.

Weinrich, H., Dalgalian, G. et Malbert, D. (1989). *Grammaire textuelle du français*. Paris: Didier.

Wilmet, M. (2010). *Grammaire critique du français* (5^e éd. entièrement rev.). Bruxelles: De Boeck.